

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 11493

⑭ Tête adaptable à un bras dépoussiéreur automatique pour disques phonographiques, à double effet.

⑮ Classification internationale (Int. Cl.³). G 11 B 3/58.

⑯ Date de dépôt..... 23 mai 1980.

⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :

⑳ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 27-11-1981.

㉑ Déposant : MARCOT François, résidant en France.

㉒ Invention de : François Marcot.

㉓ Titulaire : *Idem* ㉑

㉔ Mandataire : François Marcot,
20, rue de Vienne, 75008 Paris.

La présente invention apporte une amélioration notable à l'entretien des disques microsillons et par voie de conséquence à l'écoute de ceux-ci.

Il est bien connu que le frottement de matières plastiques isolantes engendre une charge d'électricité statique. Cette charge, électronégative, 5 peut atteindre selon la température et l'hygrométrie du lieu, de 15 à 30000 volts. Ce phénomène, appliqué au disque, est d'autant plus préjudiciable qu'il provoque l'attraction des poussières en suspens dans l'atmosphère, les plus fines étant les plus pernicieuses car, souvent de nature siliceuse, elles sont abrasives et provoquent une dégradation rapide et définitive du 10 sillon et de la pointe de lecture.

L'utilisation de fibres conductrices fixées sur les bras dépoussiéreurs reliés à une masse élimine bien l'inconvénient de la charge statique engendrée par le frottement, malheureusement ces fibres n'ont qu'une faible prise sur les poussières.

15 Les fibres diélectriques ont par contre une excellente action sur les poussières qu'elles fixent grâce à la charge statique qu'elles accumulent par frottement. Mais elles ne permettent pas la dérivation vers la masse des charges superficielles du disque.

Le but de la présente invention est de réunir les fibres conductrices 20 et les fibres diélectriques sur une même tête. Cette tête (3, fig.1), est totalement conductrice de l'électricité. Elle comporte au moins une brosse en fibres conductrices 4, permettant une élimination de la charge statique, et d'autre part une brosse en fibres diélectriques attirant les poussières par la charge statique qu'elle crée par frottement sur le disque.

25 Ces deux brosses étant disposées l'une derrière l'autre par rapport à l'axe du mouvement ont une action complémentaire.

Les fibres conductrices étant placées par rapport à la tête du côté opposé au bras permettent une décharge de l'électricité superficielle du disque avant lecture (4, fig.4)

30 La figure 5 montre les fibres conductrices disposées par rapport à la tête du côté du bras (4). Elle permettent alors une décharge statique immédiatement avant le frottement de la brosse diélectrique (5), celle-ci travaille dans une zone où l'absence de charge statique favorise l'attraction des poussières. Il n'y a plus dans ce cas concurrence entre attraction 35 électrostatique du disque et attraction électrostatique de la brosse (5).

Il découle de ce qui précède qu'il est possible de disposer une brosse à fibres conductrices (4) de chaque côté de la brosse à fibres diélectriques (5) de telle sorte que la zone visitée par cette brosse diélec-

que soit constamment neutralisée en laissant également neutralisée la zone où agit la pointe de lecture.

La figure 2 représente le perçage transversal de la tête (3). Ce perçage reçoit un axe disposé perpendiculairement à l'extrémité libre du bras (2). Cette disposition est importante en ce qu'elle permet d'orienter favorablement la tête par rapport au disque, en sorte que les parties brossantes restent en contact avec les sillons du disque.

Les Figures 4 et 5 montrent de quelle façon la tête peut être inversée par déboitement en coulissant sur l'axe 2, puis retournée.

REVENDICATIONS

5 1 - Tête pour bras dépoussiéreur phonographique caractérisée en ce qu'elle est munie d'une part d'au moins une brosse à fibres conductrices permettant une élimination des charges statiques du disque et d'autre part d'une brosse à fibres diélectriques attirant les poussières par charge électrostatique, ces deux brosses étant disposées l'une derrière l'autre par rapport à l'axe du mouvement.

2 - Tête selon revendication 1 caractérisée en ce que la brosse à fibres conductrices est disposée par rapport à la tête du côté opposé au bras, permettant la décharge du disque avant lecture.

10 3 - Tête selon revendication 1 caractérisée en ce que la brosse à fibres conductrices est disposée par rapport à la tête du côté du bras, permettant aux fibres diélectriques une efficacité n'entrant pas en concurrence avec la charge du disque donc un meilleur nettoyage.

15 4 - Tête selon revendication 1 caractérisée en ce qu'elle est munie de deux brosses à fibres conductrices disposées de part et d'autre de la brosse à fibres diélectriques.

20 5 - Tête selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle présente un perçage transversal disposé sensiblement au dessus de la brosse à fibres diélectriques, recevant un axe disposé perpendiculairement à l'extrémité libre du bras, permettant une bonne orientation de la tête par rapport au disque.

6 - Tête selon la revendication 5 caractérisée en ce qu'elle est montée à frottement doux sur ledit axe, de manière à être déboîtée pour inverser le sens de la tête.

2483109

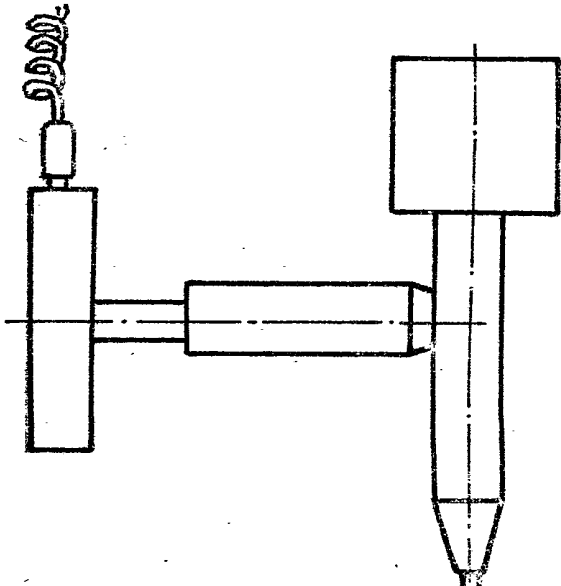


Fig. 1

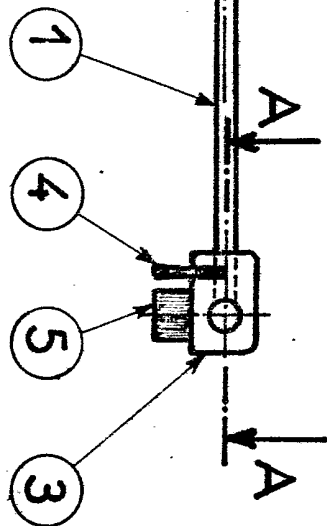


Fig. 2 AA

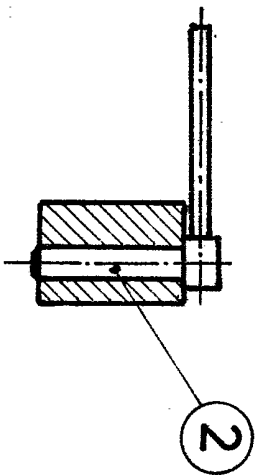


Fig. 3

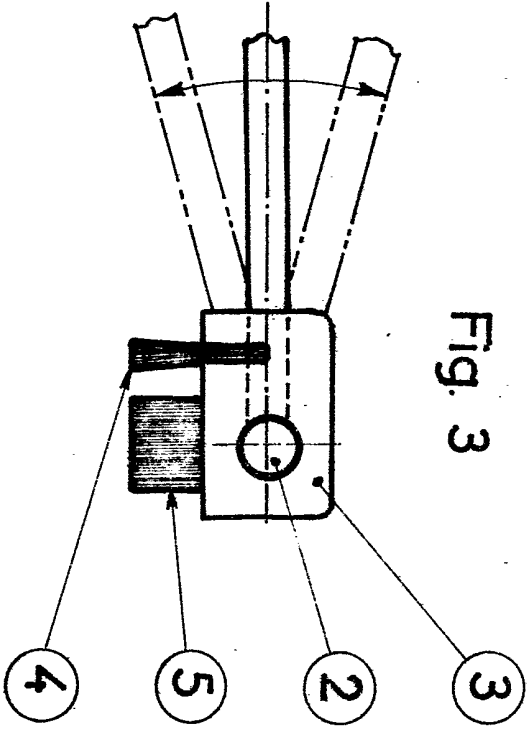


PLANCHE 1/2

Fig. 4

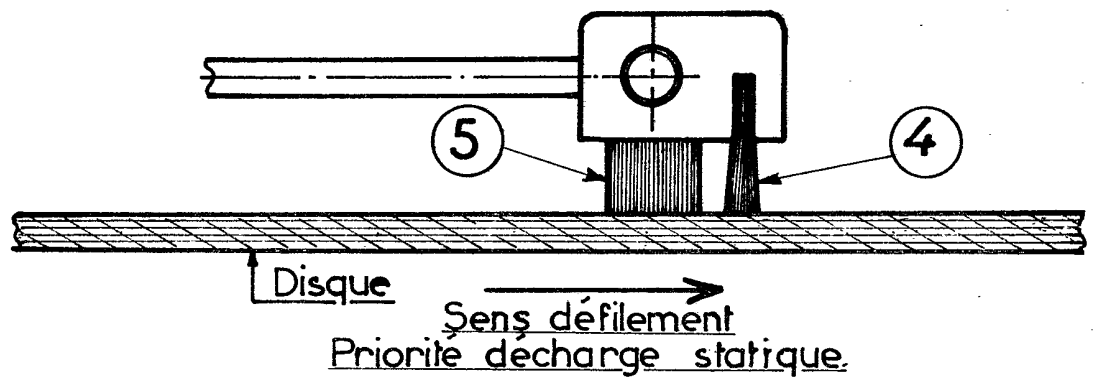


Fig. 5

